

## **CHARTE « FLEUVE SANS PLASTIQUE »**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 juin 2022 par laquelle la Commune est devenue signataire de la charte « Plages sans déchet plastique ».

Il est rappelé que les déchets charriés par les cours d'eau, les canalisations et ceux abandonnés sur les plages constituent 80% de la pollution marine. Ce sont 8 millions de tonnes de plastique qui sont rejetées dans les océans chaque année, l'Europe représentant le deuxième pollueur après l'Asie.

La charte « Fleuve sans plastique » est issue d'une initiative de la Fondation Tara Océan, d'Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF) et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Elle est soutenue notamment par l'Association des Maires de France, l'association des Petites Villes de France, l'ADEME, les Voies Navigables de France et le ministère de la Transition Ecologique.

La Charte « Fleuve sans plastique » invite les communes à s'engager à mettre en œuvre plusieurs des 15 mesures proposées pour lutter contre la pollution plastique. Ces mesures répondent aux 4 objectifs suivants :

- Agir contre la propagation des déchets plastiques,
- Faire de la lutte contre la pollution plastique une priorité du mandat qui orientera l'ensemble des politiques publiques,
- Transformer cet enjeu en une opportunité de mobilisation de l'innovation,
- Agir dans une démarche de partenariat et de solidarité.

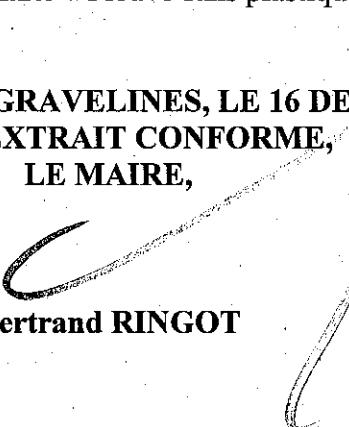
Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre l'engagement de la Commune en signant la charte « Fleuve sans plastique ».

Le Conseil Municipal,

- Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Autorise le Maire à signer la Charte « Fleuve sans plastique » ci-annexée ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 DECEMBRE 2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,**



  
**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2022

Conseil Municipal convoqué le : Vendredi 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire : Monsieur Julien VEYER

Conseiller Municipal

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLL, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA à partir de 17h21, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET jusqu'à 17h21,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFROUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Madame Christelle HENON, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillères Municipales

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.